

Le service social polyvalent du Centre social protestant Vaud
propose une formation pour les professionnel-le-s

Argent - dettes - désendettement

les 4 et 5 février 2019

animée par Mmes Corinne Feusier et Florence Gentili, collaboratrices au CSP Vaud, spécialisées dans les questions d'argent et de désendettement.

Public :

Professionnel-le-s confronté-e-s à des situations financières problématiques et de surendettement.
12 personnes maximum.

Lieu:

La Fraternité
Place Marc-Louis Arlaud 2
1003 Lausanne

Coût:

CHF 400.- par personne, support de cours inclus.
Cette somme est à payer, après réception de la facture, au plus tard le 28.01 2019.
Le paiement équivaut à l'inscription définitive et n'est pas remboursé en cas de désistement, sauf exception.

INSCRIPTION à la formation « Argent - dettes – désendettement »

des 4 et 5 février 2019

à renvoyer jusqu'au 4 janvier 2019 par courriel à
formation@csp-vd.ch

ou par courrier postal au secrétariat du CSP, Formations, Rue Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne

Nom _____ Prénom _____

Institution _____ Adresse email _____

Facturation : [] institutionnelle [] privée Destinataire _____

Adresse : _____ NP, lieu _____

Date et signature _____

Argent – dettes – désendettement

CONTENU

4 février 2019

- 08h30 – 08h45 **Accueil**
- Café - croissants
- 08h45 – 10h45 **Module I – Rapport à l'argent**
- Eclairages sur l'argent : dimensions sociales et symboliques
 - Travail social et éducation financière
- 10h45 – 12h00 **Module II – Endettement et surendettement**
- Définitions
 - Données chiffrées
 - Motifs et parcours du surendettement
 - Statistiques service social polyvalent CSP Vaud
- 12h00 – 13h30 **Pause**
- 13h30 – 16h30 **Module III - Office des poursuites**
- Statistiques
 - Procédure générale
 - Enjeux et conséquences
-

5 février 2019

- 08h30 – 12h00 **Module IV**
Méthodologie du désendettement : phase I
- Evaluation : aspects techniques et psychosociaux
 - Approche budgétaire - les 3 budgets :
 - 1) budget de travail
 - 2) budget selon les normes de l'office des poursuites
 - 3) budget d'assainissement
 - Inventaire des dettes
 - Bilan et perspectives
- 12h00 – 13h30 **Pause**
- 13h30 – 16h00 **Module V**
Méthodologie du désendettement : phase II
- Négociations
 - Procédures :
 - 1) Règlement amiable des dettes (art. 333 et ss LP)
 - 2) Procédure concordataires (art. 293 et ss LP)
 - 3) Faillite personnelle (art. 191 LP)
 - 4) Rachat d'actes de défaut de biens
 - Désendettement impossible
 - Vivre avec ses dettes
- 16h00 – 16h30 **Echanges, évaluation**